Mémento
Nailly 2021

Les **hameaux**

Le Fay

Le Marchais Charbonnier

Les Chollets

Le Vau

Paroy

Les Barons

Le Puits de Gy

Les Charmeaux

Les Landries

Les Masures

Sommaire

- Le mot du Maire 5
- Présentation de la commune 6
- Le conseil municipal 7
- Les employés communaux 8
- Les comités consultatifs 9
- Notre intercommunalité 10
- Les équipements de la commune 12
- Les plans du bourg, des hameaux et les chemins de randonnées 18
- La vie professionnelle 29
- Les associations de la commune 32
- Les déchetteries 36
- Les points d'apport volontaire 39
- Le ramassage des ordures ménagères 39
- Les panneaux d'affichage 40
- Les formalités administratives 41
- Rappel des arrêtés, recommandations 42
- Numéros pratiques et services 43

Le mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers Administrés,

C'est dans un contexte inédit que nous avons travaillé cet aide-mémoire et souhaitons que vous traversiez cette période sans trop de difficultés.

Nous espérons que les informations données vous seront utiles pour vos démarches administratives et vous aideront dans votre vie quotidienne.

En cette période difficile pour tous, vous trouverez la liste des artisans et commerçants (exerçant dans notre village) que vous pouvez solliciter en cas de besoin.

D'ailleurs, connaissiez-vous tous ces artisans et commerçants ?… Peut-être pas !

Au travers de ce document vous pourrez parfaire votre connaissance de notre Commune et de la vie communale.

Vous pouvez également recevoir les infos sur « Panneau Pocket » (application sur vos smartphones), sur le site de la commune et bien entendu sur les comptes-rendus des conseils municipaux.

Je remercie les membres du comité consultatif communication qui ont travaillé à la mise à jour de cet aide-mémoire et espère que vous aurez plaisir à le consulter.

Nous vous souhaitons bonne lecture et surtout prenez bien soin de vous.

Florence Bardot,
Maire de Nailly

Présentation **de la commune**

Situé près de Sens, Nailly s'étend sur 2161 hectares et regroupe de part et d'autre du bourg 10 hameaux, dont les plus importants sont : Paroy, Les Chollets et le Fay. Ceux-ci, représentent environ les deux cinquièmes des 1335 habitants (recensement de 2019). Le bourg est situé sur l'adret d'un vallon au fond duquel coule le ru des Salles, petit affluent de 1ère catégorie de l'Yonne.

Il est fait mention du village dès 847 dans une charte de Charles-le-Chauve, sous le nom de « Nadiliacus ». Mais l'origine est peut-être encore plus ancienne puisque les fouilles réalisées à l'occasion des travaux de l'autoroute ont mis à jour les vestiges d'une implantation gallo-romaine un peu en aval du village actuel. Nailly a été ensuite baronnie des archevêques de Sens jusqu'à la Révolution. Un château féodal aujourd'hui disparu, leur servait de résidence avant d'être ruiné pendant la guerre de Cent ans.

De nos jours on peut découvrir, derrière son parc, le château de Bois-le-roi classé parmi les bâtiments historiques, et situé au fond du vallon que domine le bourg de Nailly.

L'Eglise édifiée au 13è siècle est classée monument historique depuis 2011.

La gare de Sens est accessible sans avoir à passer en ville. L'école primaire et la salle polyvalente sont situées dans un bâtiment moderne près de l'église. Un syndicat à vocation scolaire (SIVOS) gère le regroupement scolaire (maternelle et primaire) des communes de Courtois et de Nailly. Il fait fonctionner la garderie et l'étude surveillée ainsi que les cantines. Les commerces de proximité et les artisans permettent de subvenir aux besoins ordinaires des habitants. Un médecin généraliste exerce son activité au centre du bourg. Les diverses associations offrent des activités sportives, culturelles et de loisirs pour tous les âges. De même un tennis et un plateau sportif contribuent à ces activités.

Nailly est membre de la Communauté de Communes du Gâtinais et est représentée par 2 délégués.

Le Conseil **municipal**

Maire
Florence BARDOT
Déléguée communautaire
Vice-présidente
de la Communauté
de communes du Gâtinais

1er Adjoint
Guy DUFRESNE
Chargé de l'administration générale,
du suivi et du contrôle des chantiers
confiés aux entreprises
et de l'entretien des bâtiments
Président du comité consultatif
des Bâtiments

2ème Adjointe
Catherine GOUTELARD
Chargée des affaires sociales,
des relations avec les séniors
et des fêtes et cérémonies
Présidente du comité consultatif
des fêtes, cérémonies et Espaces
Verts

3ème Adjoint
Patrice MAISON
Chargé du personnel technique
et des travaux communaux
Délégué communautaire
Vice-président du Syndicat des eaux
Président du comité consultatif
de la voirie

Les **conseillers**

Corinne
MOUROUX

Cédric MONTAGNE
Président des commissions
communication et sports
Vice-Président du SIVOS

Hélène
BONTEMS

Guillaume
MOREAU

Elodie
PETIT

Jean-Michel
COACHE

Sylvie
SANTOS

Pierrick
SOULAGE

Jean-Luc
KLEIN

Marie-Thérèse
REY-GAUCHER

Fabrice
GRILLY

Les employés **communaux**

GESTION ADMINISTRATIVE ET ACCUEIL A LA MAIRIE

- Véronique GODON, secrétaire de mairie
- Chrystelle COLLOT, adjoint administratif

ENTRETIEN VOIRIE, BATIMENTS COMMUNAUX ET ESPACES VERTS

- Eric BOUVIER, adjoint technique
- Daniel BESNARD, adjoint technique
- Hervé ROY, adjoint technique

ENTRETIEN DES LOCAUX ET CANTINE

- Odile MICHEL, adjoint technique
- Christine MEZZETA, adjoint technique

Horaires d'ouverture **de la Mairie**

Secrétariat

- **Lundi :** fermée toute la journée
- **Mardi :** de 9h à 11h30 et de 14h à 18h
- **Mercredi :** de 14h à 17h (fermée en juillet et août)
- **Jeudi :** de 14h à 18h
- **Vendredi :** de 9h à 11h30 et de 14h à 17h
- **Samedi :** fermée toute la journée

Maire et Adjoints

- **Mardi :** sur rendez-vous
- **Jeudi :** sur rendez-vous

03 86 97 04 73
mairie@nailly.com
www.nailly.com
Info panneau Pocket

Les Comités **consultatifs**

BÂTIMENTS

Membres du Conseil Municipal : BARDOT Florence, **DUFRESNE Guy**, MONTAGNE Cédric, MAISON Patrice, SOULAGE Pierrick, COACHE Jean-Michel, GRILLY Fabrice, GOUTELARD Catherine
Membres extérieurs : BOHEC VICENTE Annick, WEBER Bendicht, MULLER Jonathan

COMMUNICATION

Membres du Conseil Municipal : BARDOT Florence, **MONTAGNE Cédric**, MOUROUX Corinne, MOREAU Guillaume, PETIT Elodie, SANTOS Sylvie, MAISON Patrice, KLEIN Jean-Luc
Membres extérieurs : DENYS André, **OBLET Monique**, PELLERIN Jean-Pierre

ESPACES VERTS FLEURISSEMENT

Membres du Conseil Municipal : BARDOT Florence, **GOUTELARD Catherine**, MAISON Patrice, SANTOS Sylvie, GRILLY Fabrice
Membres extérieurs : WACRENIER François, **CHAUSSEBOURG Jean-Pierre**, REGNARD Pascal

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Membres du Conseil Municipal : BARDOT Florence, **GOUTELARD Catherine**, DUFRESNE Guy, MAISON Patrice, REY-GAUCHER Marie-Thérèse, PETIT Elodie, **SOULAGE Pierrick**, MOUROUX Corinne

SPORTS LOISIRS JEUNESSE SOLIDARITÉ

Membres du Conseil Municipal : BARDOT Florence, **MONTAGNE Cédric**, SOULAGE Pierrick, MOREAU Guillaume, REY-GAUCHER Marie-Thérèse, **PETIT Elodie**
Membres extérieurs : CAMPION Vanessa, RAIMUNDO Rodolphe, VARACHE Julie

VOIRIE

Membres du Conseil Municipal : BARDOT Florence, **MAISON Patrice**, DUFRESNE Guy, COACHE Jean-Michel, BONTEMS Hélène, GRILLY Fabrice
Membres extérieurs : AGUSSOL Thierry, DEPAUL Anne, MICHAUT Philippe

Président Secrétaire

Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne

Notre intercommunalité

L'intercommunalité du Gâtinais en Bourgogne, (CCGB) rassemble 26 villages avec une population totale de 17783 habitants. Elle existe sous cette forme depuis le 1er janvier 1998 et c'est l'une des 14 intercommunalités du département. Au plan juridique, c'est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale).

Son actuel Président, Jean-François Chabolle, a succédé à Henri de Raincourt en juillet 2020. Il est également le maire de Vallery.

Avec ses 1335 habitants, Nailly vient au 3ème rang des communes les plus peuplées de l'intercommunalité, après Saint-Valérien et Chéroy.

▼ A QUOI SERT L'INTERCOMMUNALITÉ ?

L'intercommunalité est l'échelon administratif entre la Commune, le Département et la Région. Ce qui la place au cœur de l'action publique locale ; avec des compétences et des moyens accrus au fil des réformes administratives successives et notamment depuis la loi NOTRE(1) de 2015, elle est aujourd'hui un acteur important de la vie et de la démocratie locales.

C'est d'abord une structure de solidarité intercommunale qui exerce des compétences obligatoires fixées par la loi et des compétences facultatives confiées par les communes, dans le cadre d'un «projet de territoire».

Elle permet aux communes de se regrouper, soit pour assurer certaines prestations (ramassage des ordures ménagères, assainissement, transports urbains...) soit pour élaborer de véritables projets de développement économique, d'aménagement de l'espace, ou d'urbanisme, principaux enjeux de coopération intercommunale.

Elle mutualise les moyens, optimise les coûts de fonctionnement, et réalise aussi des investissements lourds, que seule une commune ne pourrait supporter.

Ces différentes missions s'exercent dans le cadre d'une vingtaine de compétences (obligatoires, optionnelles, ou facultatives), au premier rang desquelles figurent :

- L'aménagement de l'espace rural (à travers le SCOT(2) et le PLUi(3)), l'aménagement numérique du territoire en lien avec le Département,
- Le développement économique (aménagement et entretien des zones d'activité à vocation industrielles, artisanales, touristiques),
- L'assainissement non collectif (SPANC(4)),
- L'étude, la création et la gestion des installations de production d'énergies renouvelables (Plan climat-air-énergie territorial),
- La collecte et le traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés, (déchetteries de Chéroy et de Fouchères). Une convention renouvelée chaque année a été passée avec la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais permet aux Naillytons d'accéder aux déchetteries de Sens,
- … et d'autres compétences, comme par exemple, dans les domaines culturel, sportif et social, en lien avec le Département et la Région Bourgogne Franche Comté.

(1) Nouvelle Organisation Territoriale de la République
(2) Schéma de Cohérence Territoriale
(3) Plan Local d'Urbanisme intercommunal
(4) Service Public d'Assainissement Non Collectif

Jean-François CHABOLLE,
Président de la CCGB

▼ COMMENT FONCTIONNE NOTRE INTERCOMMUNALITÉ ?

La CCGB est administrée par un conseil communautaire de 41 délégués élus au suffrage universel direct tous les 6 ans pour les communes de +1000 habitants (cas de Nailly), simultanément à l'élection des conseils municipaux ; dans les communes de moins de 1000 habitants (soit 22 villages pour la CCGB) les conseillers communautaires sont désignés parmi les conseillers municipaux élus, en suivant l'ordre du tableau (maire, adjoints, puis conseillers municipaux).

Nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est pas conseiller municipal.

Nailly, commune de + 1000 habitants, dispose de 2 sièges au conseil communautaire.

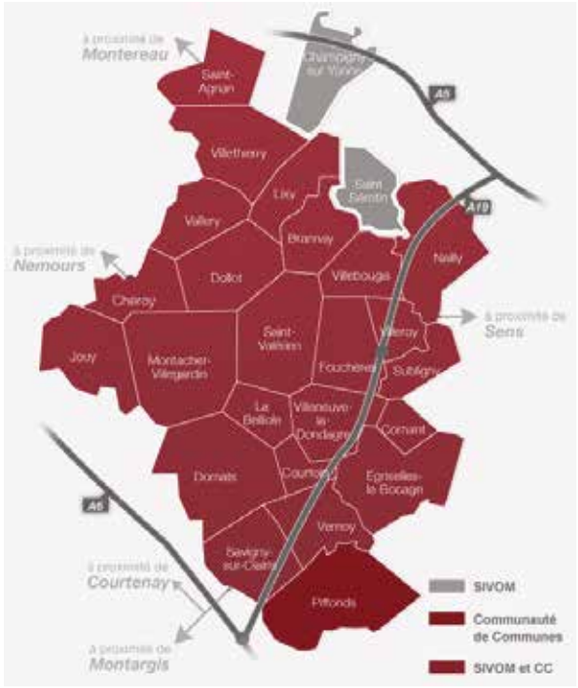

(5) Dotation Globale de Fonctionnement

INFORMATIONS UTILES

CCGB
6, rue Danton - 89 690 CHEROY
Site internet : gatinais-bourgogne.fr

Tél. : 03.86.97.71.94

Courriel : contact@gatinais-bourgogne.fr

▼

Le secrétariat est ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, ainsi que le mardi de 9h à 12h

▼ QUI DÉCIDE ?

- Le conseil communautaire : 41 délégués élus par les communes et qui les représentent. C'est l'assemblée délibérante ; elle se réunit 1 fois/trimestre. La CCGB compte 8 vice-présidences, dont la 6ème est exercée par le Maire de Nailly.
- Le bureau communautaire : 27 membres élus par le Conseil (1 Président, 8 Vice-présidents et 18 autres délégués, les maires des communes). Son rôle est d'examiner les propositions des comités et commissions, et possède un pouvoir de décision propre, au regard des délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire.

▼ LES RESSOURCES DE L'INTERCOMMUNALITÉ ?

- La CCGB est un EPCI à fiscalité propre, qui lève plusieurs impôts :
- Le produit de la fiscalité locale directe autorisée par la loi (Taxe foncière sur le bâti et non bâti, taxe d'habitation, contribution économique territoriale…)
- Le produit des taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés.
- Les ressources externes :
  - les subventions et les dotations de l'État (dont la DGF(5)) et des autres collectivités publiques,
  - le produit des emprunts.

Les équipements **de la commune**

La Mairie

Actuellement, le bâtiment principal de la commune situé au 52 de la Grande Rue, abrite :

- au 1er étage, l'ancien logement de l'instituteur de 4 pièces, loué à une famille.
- au rez-de-chaussée, après la rénovation de 1998, la salle du conseil municipal, l'accueil, le bureau du maire, celui des adjoints, celui de la secrétaire, une salle de réunions et une salle d'archives.

Dans la cour, le bâtiment qui donne sur la Grande Rue accueille la bibliothèque municipale.

Enfin une petite salle dans l'angle Nord-Est de la cour est à la disposition de l'école de musique.

Bibliothèque municipale Ernest Potin

Le fonds propre de 5 000 ouvrages jeunesse et adulte est en constant renouvellement grâce aux achats réguliers de livres neufs mais aussi aux échanges du fonds d'ouvrages prêtés par la Bibliothèque Départementale de l'Yonne.

L'entrée est libre, sans obligation d'emprunt, y compris pendant les vacances scolaires. Ouvert au public les mardis et vendredis de 16h à 18h.

Vous pouvez également réserver en ligne, il suffit de se connecter au site de la BDY : *www.biblio.yonne.fr*. Tous les 15 jours, une navette de la BDY vous apporte vos réservations.

Hangar et granges communaux

Le hangar a été construit en 1985, érigé Rue de l'Ancienne Gare, il présente 336 m² utiles, et permet :

- la mise à l'abri des matériels (tractopelle, turbo-tondeuse, tracteurs, remorques, broyeur, lame de déneigement, tonne à traitement, tondeuse autoportée),
- aux employés communaux d'effectuer des réparations dans un atelier,
- de stocker différents matériels et matériaux dans un local attenant.

En complément du hangar, deux granges situées entre la cour de l'école et la Rue Haute assurent la mise à l'abri d'autres matériels.

La zone artisanale

D'une surface totale de 38 430 m², elle est située à l'entrée Est de la commune, à l'angle de la Grande Rue et de la Rue des Roseaux, devant le terrain de football. Toutes les parcelles sont occupées.

L'école

L'école fait partie du regroupement pédagogique de Courtois sur Yonne et Nailly. Elle accueille les enfants des deux communes et est gérée par le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire). L'école de Nailly comporte 4 classes allant du CE1 au CM2. En son sein se trouvent une cantine ainsi qu'une garderie accueillant les enfants dès 7 h 30 et jusqu'à 18 h 30.

Les élèves de maternelle et CP sont accueillis à Courtois.

La salle polyvalente

Elle est placée au rez-de-chaussée du bâtiment qui abrite l'école. Elle se compose d'une cuisine de 43 m² totalement équipée, d'une très grande salle de 252 m², d'un bar, d'une scène de 100 m²… La salle peut être équipée soit de tables rectangulaires soit de tables rondes. Elle peut accueillir jusqu'à 200 convives. Elle peut être louée pour le week-end par les habitants de Nailly ainsi que par les extérieurs.

Tous les tarifs de locations de Salles sont à retrouver sur le site de la commune : www.nailly.com

La salle des fêtes

Elle peut accueillir jusqu'à 100 personnes. Elle peut être louée pour le week-end par les habitants de Nailly ainsi que par les extérieurs.

L'église

C'est un édifice imposant des XIIIè et XIVè siècles, remanié au XVè et XVIè siècles après la guerre de Cent ans et les guerres de Religions. L'église est dédiée à Saint-Pierre. Elle est placée sous le patronage de Saint-Urbain. Sa cloche date de 1866. L'église est inscrite au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral de la Région Bourgogne en date du 12 août 2011.

Ses dimensions sont : longueur totale 39 m ; largeur au transept 24,35 m ; hauteur 12 à 15 m ; surface 600 m².

Le cimetière

Ouvert depuis 1902, sa surface est de 3 870 m² et sa capacité de 555 emplacements. Situé à l'Est du bourg, il est desservi par les Rues de l'Eglise, du 11 Novembre et la Rue Haute. Un portillon au Nord de la Rue des Sablons qui le longe y donne accès. Le monument aux morts est érigé en son milieu. Deux points d'eau, l'un au Nord, l'autre au Sud sont à la disposition du public. L'allée centrale qui va de l'entrée principale au monument aux morts porte le nom de Robert Depardieu, mort pour la France en Algérie en 1958.

Le cimetière a été agrandi en 2018 de 2090 m².

Borne de recharge pour les voitures électriques

Elle est à disposition sur le parking entre les salles des fêtes et polyvalente (Rue de l'Église).

La petite maison des associations

Le local est mis à disposition des associations. Elle est à réserver en mairie. Elle se trouve près de l'espace jeux et des terrains de boules.

Le terrain de tennis

Le court de tennis qui a été rénové en juillet 2019 est géré par la mairie de Nailly. Un éclairage permet la pratique du tennis en nocturne. Il est situé près du terrain multisports.

Le plateau sportif

Situé à l'Est du cimetière il comprend :
- un parcours pour VTT
- un skate-park
- une aire en herbe pour les cavaliers
- un terrain clôturé acceptant la pratique de plusieurs sports de ballon (handball, basketball). L'éclairage permet les entraînements nocturnes.

Squares de jeux pour petits et grands

Le premier, appelé square du bicentenaire, est placé à l'angle des Rues des Closeaux et de l'Ancienne Gare. Planté d'arbres et équipé de bancs, il offre aux piétons un instant de repos au cours de leur promenade. Une stèle inaugurée lors du bicentenaire de la Révolution rappelle cet événement qui a été l'occasion d'une cérémonie placée sous l'égide du conseil municipal et des enfants de l'école.

Le deuxième, dit du lavoir, est situé à proximité de ce dernier qui a été rénové par les employés communaux. Il est le résultat heureux de l'enthousiasme d'habitants de Nailly, qui ont travaillé à empierrer les berges du ru et à parfaire l'environnement de celui-ci.

Le troisième, est situé à côté de la salle des fêtes. Il est composé de 6 terrains de jeux de boules et d'une aire de pique-nique.

La commune **de Nailly**

Les chemins **de randonnées**

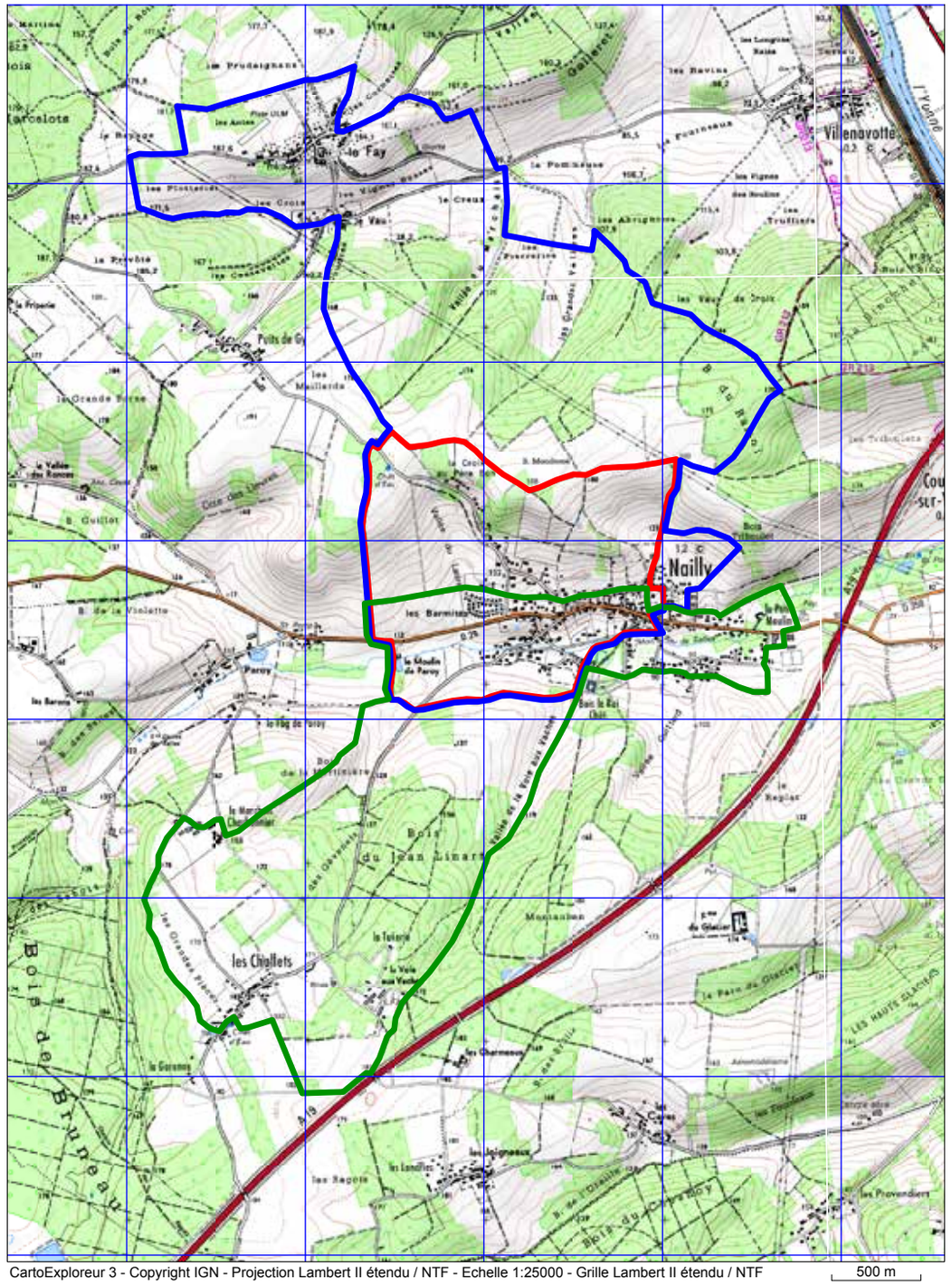

CartoExploreur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000 - Grille Lambert II étendu / NTF

500 m

© FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

6,3 km — 11,8 km — 14,5 km

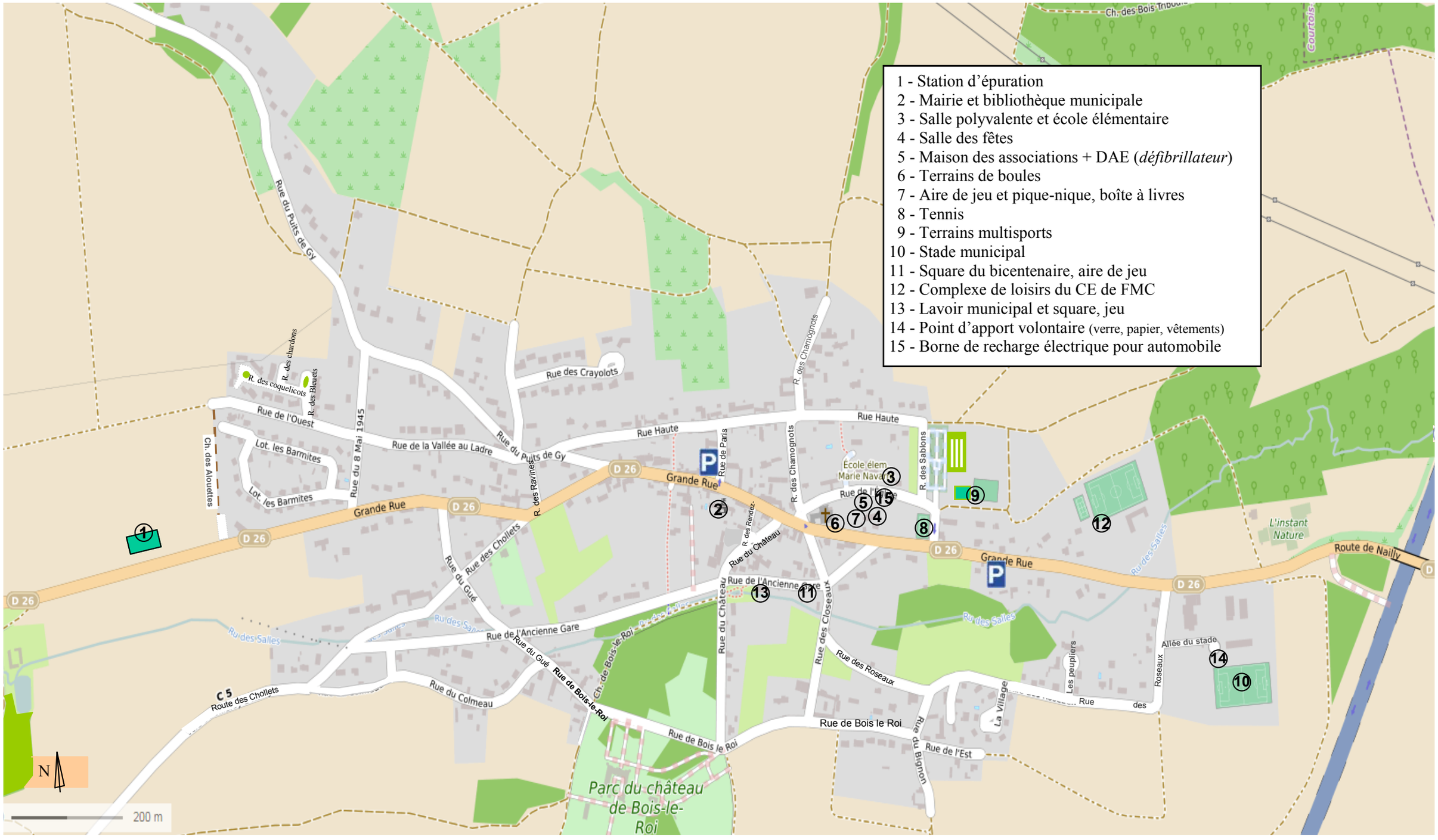

Nailly **le bourg**

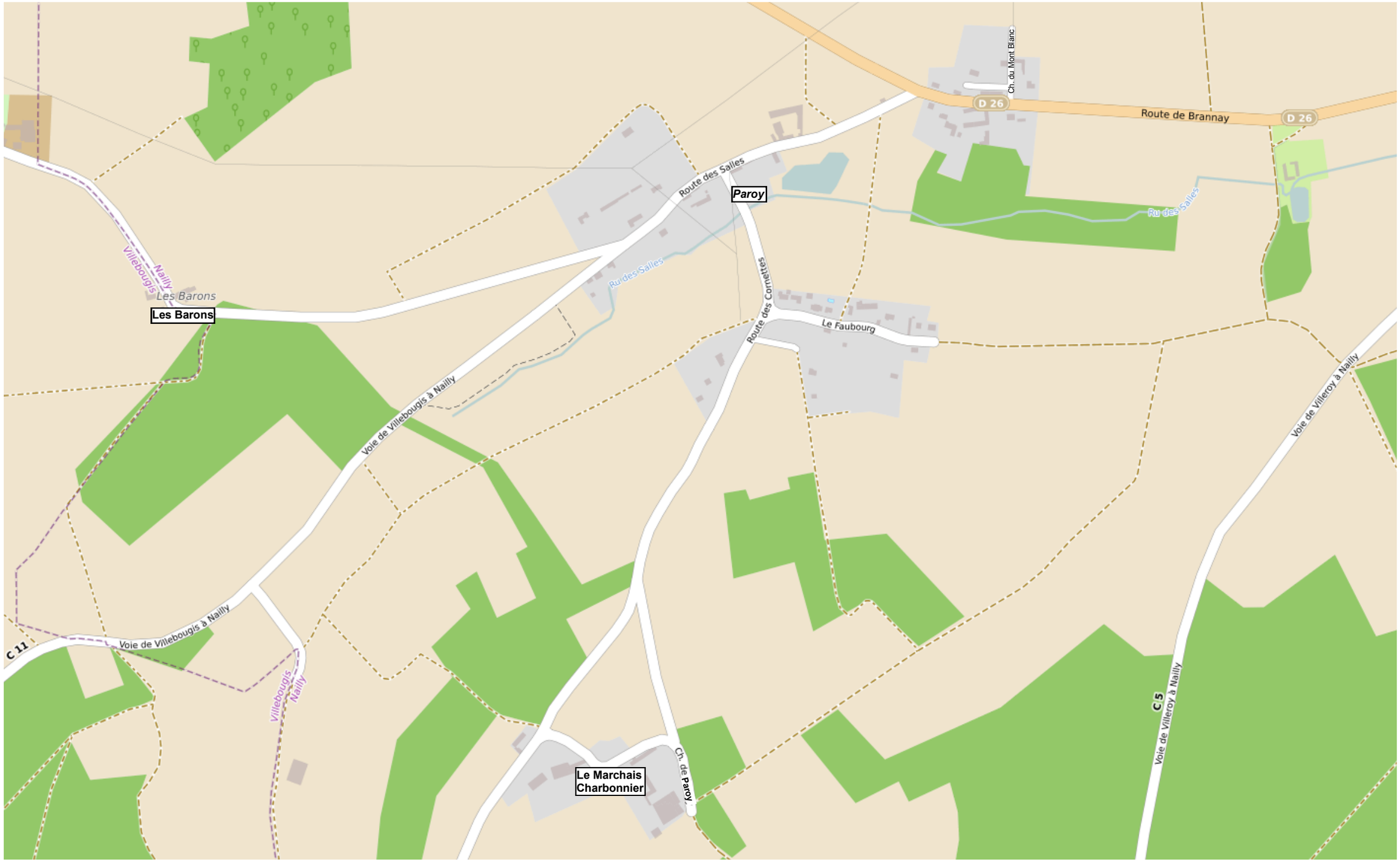

Paroy, Le Marchais Charbonnier, Les Barons

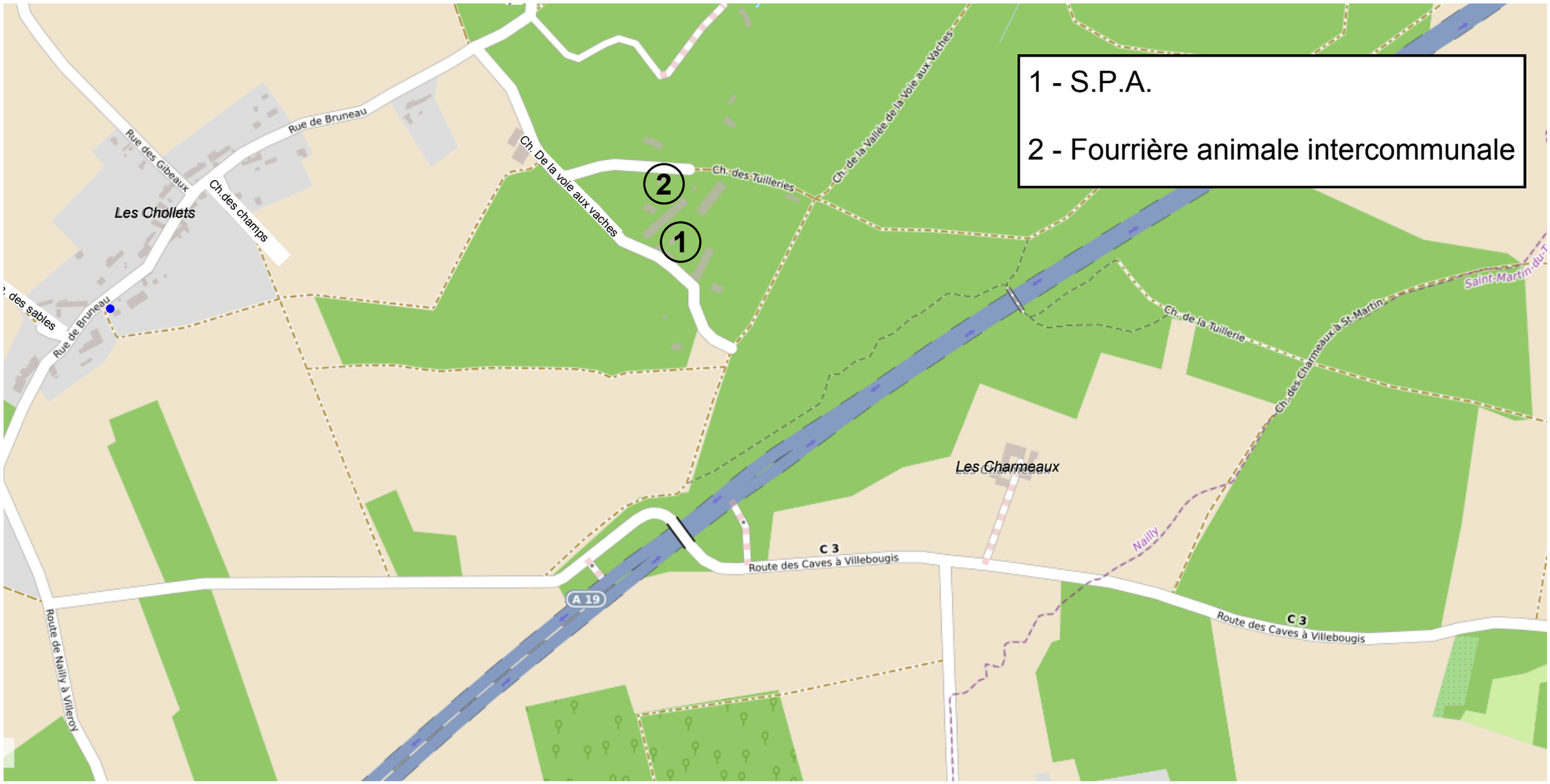

Les Chollets, Les Charmeaux

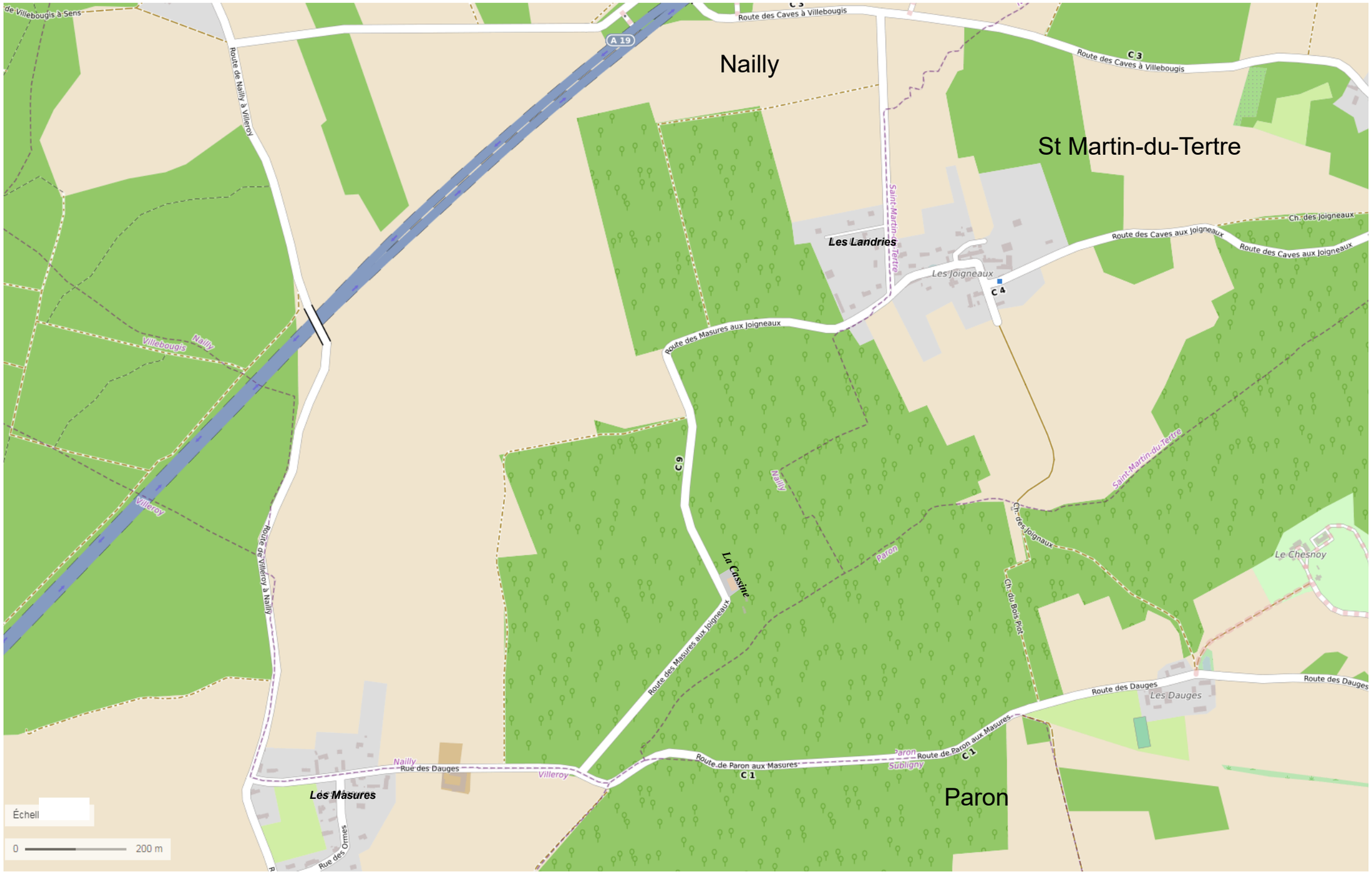

Les Landries, La Cassine, Les Masures

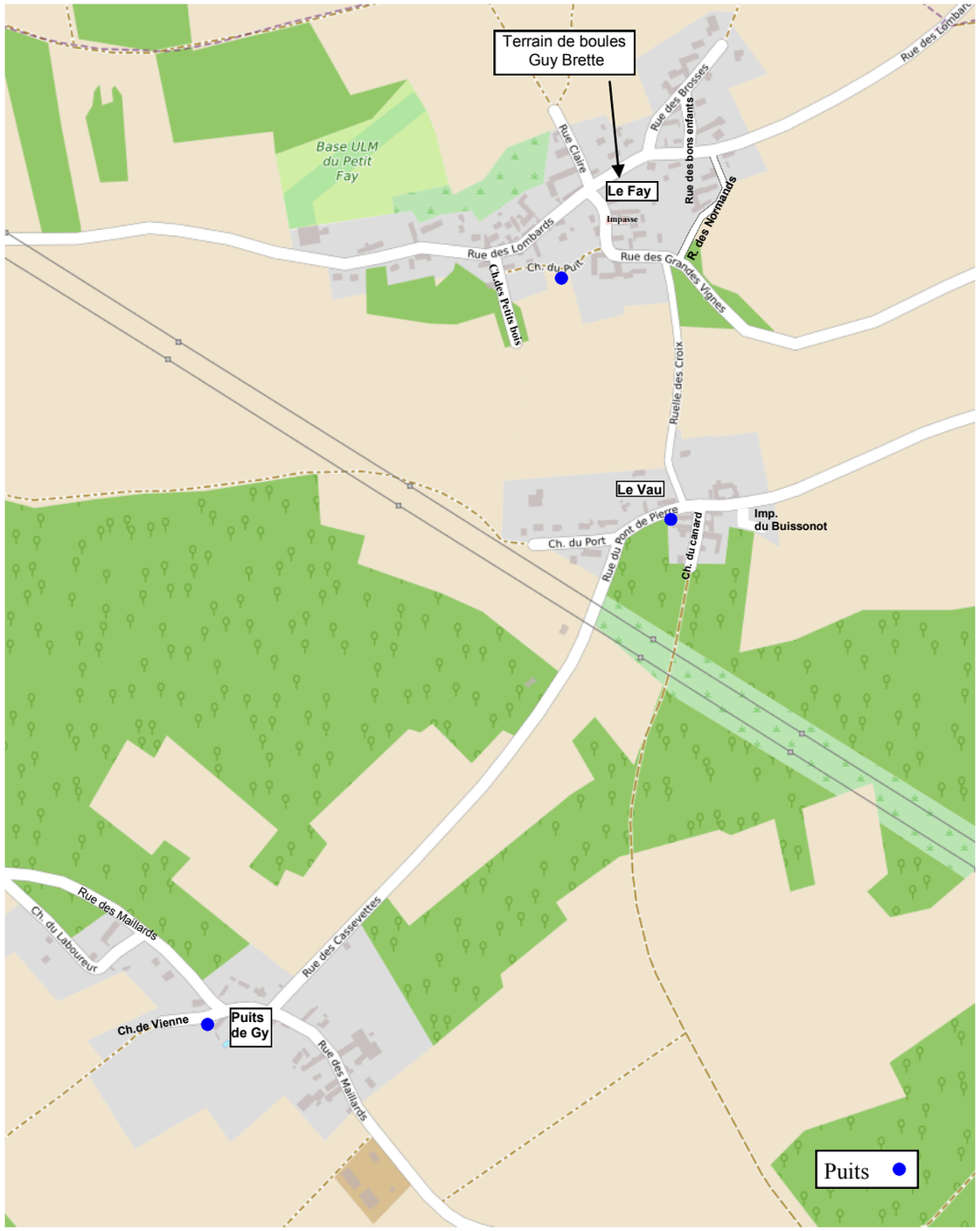

Le Fay, Le Puits de Gy, Le Vau

La vie **professionnelle**

Artisans - **commerçants**

■ ATP
Entreprise de maçonnerie
THIRION Julien et ARANDA Tony
La Fosse à la Vernière
06.62.69.42.13
julienthirion.maçonnerie@gmail.com

■ AUTO'SERVICES
Garage automobile multimarques
1 allée du Stade
03 86 67 23 61
autoservices@orange.fr

■ BARDAT Philippe
Exploitation de carrière
Les Roulantes
03 86 97 02 95

■ BJ TERRASSEMENT
Entreprise de terrassement
BIDET Jimmy
La Fosse à la Vernière
06 17 90 51 48
jimmy.bidet@orange.fr

■ BRICOL'TOUT
Rénovation intérieure, Plomberie, Electricité
DA SILVA Yannes
5 le Faubourg - Paroy
06 27 57 21 52

■ CLAUDINE COUTURE
Travaux de couture
Claudine DENYS
27 rue Haute
06 77 91 33 90

■ CL COIFFURE
Coiffure mixte
Corinne LAURENT
03 86 64 65 61

■ CONFISERIE MLM
Vente de nougats et divers confiseries
M. Mme DEJIC
La Fosse à la Vernière
06 89 06 39 49
nougat.mlm@gmail.com

■ CRÉDENCE DÉCO
Vente en ligne de crédence cuisine et salle de bain
SOREL Evelyne
2 impasse des Roseaux
03 86 97 07 43
contact@credence-deco.fr

■ LA DECO DE SABRINA
Peinture et décoration d'intérieur
Sabrina COLLARD DA SILVA
5 le Faubourg - Paroy
06 35 94 15 33

■ DGN PLOMBERIE CHAUFFAGE
Plomberie, chauffage
DESNOUS Gérald
24B rue de Bruneau - Les Chollets
06 75 51 91 70

■ DEPANN RAPID
Dépannage automobile
Mofid ZAHI
52 rue des Roseaux
03 86 65 94 76

■ DEROUET Eric
Exploitation forestière / Entretien espaces verts
64 Grande Rue
03 86 97 06 81

■ EDITIONS ODILON
Impression de livres, brochure
Jacques VARENNE
8 rue de Bruneau - Les Chollets
03 86 97 09 82
odile@odilon.fr

ELISA COIFF'
Coiffure mixte
Elisa MARAULT
23 ter Grande rue, 03 86 66 74 29

ELS MAÇONNERIE
Entreprise maçonnerie
Salym EL FATMI
3 rue des Chardons, 06 46 76 06 25

FAYE Thierry
Serrurerie, mécanique agricole
59 Grande Rue, 03 86 97 03 89

FUN PIZZA
Pizzas emportées ou livrées
Sylvain COQUART
5 chemin du Laboureur - Le Puits de Gy
03 86 66 07 98

Kévin GEORGE
Plâtrerie, Maçonnerie, isolation et revêtement murs et sols
1 C bis le Faubourg - Paroy
06 03 59 00 02

INSTITUT BEAUTÉ FLEUR D'ALTHÉA
Esthéticienne à domicile
Catherine FAUVIN
8 route des Salles - Paroy
06 62 11 25 37

ISOCONFORT
Menuiserie PVC , bois, alu, volets, stores, portes de garage, portails, automatisme, alarme
Jacky PEROT
03 86 83 02 57 ou 09 70 35 16 68
isoconfortjpl@live.fr

LA CUISINE DES 4 SAISONS
Portage repas / Traiteur / Boucherie / Charcuterie / Epicerie fine et produits régionaux
Didier MITTEAU
70 Grande rue, 03 86 97 06 84

LE CLUB DE LA MER
Poissonnerie sur les marchés
Lundi : Sens
Mardi : Lorrez le bocage
Jeudi : Voulx et Courtenay
Vendredi : Bray et Sens
Samedi : Nogent s/Seine et St Valérien
Fabrice GREMY, 03 86 97 01 82

LE COCON DE LUCIE
Institut de beauté
23 ter Grande rue, 03 86 64 02 77

LE FOURNIL BRANNAYSIEN
Boulangerie Pâtisserie
Tournée quotidienne sur Nailly
03 86 64 14 17
serviceyonne@gmail.com

LE NAILLY
Bar, tabac, PMU , Française des jeux, Loto, Mondial Relay
Vanessa BODUIN
53 Grande Rue, 03 86 97 04 27

MONPOIX Julien et Elodie
Artisan volailler
La Fosse à la Vernière
03 86 95 30 08

L'INSTANT NATURE
Horticulture
François WACRENIER
La Fosse à la Vernière
03 86 97 06 10

MARAULT Sébastien
Entreprise de maçonnerie
Zone Artisanale
03 86 97 00 26
seb.marault@orange.fr

MARNOT Emeline
Aide à la personne
3 route des Salles - Paroy
06 23 68 19 92

MASTER WOOD
Négoces commerces de bois et dérivés
Jean-Paul BONTEMS
25 rue de Bruneau - Les Chollets
06 85 40 72 85
masterwood@wanadoo.fr

MEZZETA Pascal
Location matériel, terrassement, plâtrerie, revêtement, peinture
Chemin de la Voie aux Vaches - Les Chollets
06 03 92 63 73

MICHAUT Didier
Exploitation forestière
30 rue de l'Ancienne Gare
03 86 97 02 37

NETT'AUTO 89
Nettoyage de véhicules à domicile
William PANTIGA
2 rue des Bleuets, 07 86 38 83 86

PECORARI Philippe
Entreprise de maçonnerie
9 rue de Bruneau - Les Chollets
03 86 97 07 59

PECORARI Christiane
Services administratifs divers, travaux ménagers, bricolage
9 rue de Bruneau - Les Chollets
03 86 97 07 59

PREGERMAIN Christine
Graphiste Freelance
54 rue du Puits de Gy
06 07 64 04 39

RENAULT Muriel
Graphiste Freelance
11 rue du Château, 06 83 38 01 04
murielrenault@hotmail.fr

SOS PC 89
Assistance et services informatiques
Nicolas GALLIMARD
20 rue du Puits de Gy
06 34 08 05 75

SRNH
Rénovation tout corps d'état
5 rue des Maillards - Le Puits de Gy
07 70 20 23 97

SYMPA BOIS
Bois de chauffage, exploitation de forêts
06 52 63 13 84

VD GESTION
Services administratifs divers
DESNOUS Véronique
30 rue de l'Ancienne Gare
06 85 96 74 33

VERNET Sébastien
Electricien, domotique, alarme, automatisme de portes
30 rue des Roseaux
06 64 85 22 83

WIKA DIMO
Automate sur lieu touristique
Mme JUANOLA
La Fosse à la Vernière
06 87 38 10 11
wika-dimo@eurosope.com

Professions **libérales**

HEBRAS Eric
Médecine Générale
45 Grande Rue, 03 86 97 02 77

VETEL Odile
Infirmière
03 86 65 35 57

WATTEZ Thierry
Cabinet d' Architecte
02 38 89 17 38
contact@agence-amo.com

GLOREL Richard
Bureau d'études tout corps d'état
47 rue Haute
03 86 97 07 50

MOREAU Guillaume
Psychologue
29 rue de l'Ancienne Gare
06 63 83 92 78

Apiculteurs

LES BUTINEUSES
Apiculteur récoltant
ALIX François
31 Grande Rue, 03 86 97 04 62

Gîtes **ruraux**

LE GÎTE DU PETIT MOULIN
M. Mme KLEIN
81 grande rue, 03 86 97 03 25
isabelleklein@yahoo.fr

LE GÎTE DU P'TIT FAUBOURG
COLLARD DA SILVA Sabrina
5 le Faubourg - Paroy
06 35 94 15 33

Les associations **de la commune**

Une vie associative active est essentielle au dynamisme et à l'animation d'une commune. En proposant et en organisant des évènements conviviaux et participatifs aux habitants, le travail et l'investissement des bénévoles sont soutenus par la municipalité. En effet, peu importe leur taille, les associations et leurs bénévoles jouent un rôle primordial dans les territoires en milieu rural car ils répondent aux besoins et aux envies des populations locales en adéquation et en collaboration avec la municipalité. Ainsi, nous tenons à remercier nos associations pour leur implication dans la vie de notre commune et leur contribution à la vitalité de Nailly !

A.C.S.N.
(Association Culturelle Sportive de Nailly)
Président : Youssef ATMANI
✆ 03 86 97 00 81
19 rue des Maillards - Le Puits de Gy
✉ *yatmani@orange.fr/acsnailly@orange.fr*

ECOLE BUISSONNIERE
Président : Paulo MARTINS
✆ 06 20 70 42 62
4 rue de l'Est
✉ *ecolebuissonniere89@gmail.com*

FOYER LOISIRS AMITIES DE NAILLY
Présidente : Claudine DENYS
✆ 06 77 91 33 90
13 rue des Chollets
✉ *clodenys@gmail.com*

NAILLY EN SCENE
Président : André DELAUNET
✆ 03 86 95 47 10
52 Grande rue
✉ *andre.delaunet@sfr.fr*

ASSOCIATION DES CHASSEURS
Président : Philippe MICHAUT
✆ 03 86 97 07 30 / 06 01 13 05 57
72 Grande rue
✉ *janine.michaut@orange.fr*

LACIM
(Les Amis d'un Coin de l'Inde et du Monde)
Président : Yves GAUCHER
✆ 03 86 97 04 46 / 06 70 91 48 25
74 Grande rue
✉ *yves.gaucher@lacim.fr*
lacimdusenonais@lacim.fr

AGIR LOCALEMENT TOUS ENSEMBLE ET AUTREMENT
Président : Jean-Luc KLEIN
✆ 06 50 39 85 79
Le petit moulin, 81 Grande rue

ASSOCIATION DES HAMEAUX DE LA COMMUNE
Secrétaire : Mme DEPAUL
✆ 03 86 97 06 75

ARTS ET SAISONS
Présidente : Claire De Varine
Moulin de Paroy - Paroy
✉ *clairedevarine@gmail.com*

LES AMIS DE BOIS LE ROI
Présidente : Marie DUBUS
✉ *amlsblr@free.fr*

SPA
Président : Fabrice GRILLY
✉ *refugespayonne@free.fr*

Le **FLAN**

L'association Foyer Loisirs Amitié de Nailly, héritière du Foyer Rural et du Club des Aînés, propose à tous des animations conviviales et de loisir comme des repas ou buffets dansants, des jeux (belote, pétanque), un marché de printemps et l'animation des mercredis après-midi pour les moins jeunes.

- **février** : choucroute dansante
- **avril** : marché de printemps
- **juin** : buffet de printemps dansant en juin
- **Juillet / août** : concours de boules (date non fixée)
- **octobre** : moules frites dansant
- **novembre** : concours de belote
- **décembre** : participation au Noël des enfants de la commune

Les repas dansants sont animés par un orchestre.

Bien sûr tout ceci reste conditionné à l'évolution de la pandémie COVID 19. La sauvegarde de votre santé a conduit l'association à annuler toutes ses manifestations en 2020.

Randonner à **Nailly**

Depuis novembre 2015, Nailly propose une activité de randonnée. Il ne s'agit ni d'un club ni d'une association mais plutôt d'un groupe d'amis qui se retrouvent toutes les semaines pour marcher dans notre si jolie campagne. Un lieu d'échange et de rencontre en plein air qui se combine à une saine activité physique.

Les sorties font généralement entre 10 et 12 km (2 à 3 heures). Nous organisons également quelques sorties à la journée : massif des 3 pignons à Fontainebleau ou des marches un peu plus sportives (± 30 km).

Les départs ont lieu tous les jeudis à 13h45 devant la Salle des fêtes. Les intempéries peuvent nous conduire à déplacer le départ le matin si forte chaleur (± 35°), voire à l'annuler en cas de fortes précipitations.

Rejoignez-nous, c'est gratuit, c'est bon pour le coeur, pour la tête et pour les poumons.

Contact : *rando.nailly2@orange.fr*
ou Daniel au 06 88 35 69 64

Nailly en **Scène**

L'association **Nailly en scène** (N.E.S.) qui émane du défunt Comité des Fêtes s'efforce de proposer des animations pour tous (annulées en 2020 à cause de la COVID 19), telles que :

- Mars : soirée et matinée théâtrale généralement,
- Début de l'été : voyage de découverte, visuelle et gastronomique, d'une région française pendant un week-end,
- Troisième week-end de septembre : un vide-greniers couplé à une exposition de modélisme dans le cadre de la fête patronale,

- Fin novembre : marché de Noël, mêlant curiosités et saveurs, avec la venue du Père Noël,
- Participation au Noël des enfants de la commune.

Association Culturelle **et Sportive de Nailly**

Contact : *acsnailly@orange.fr*

L'Association Culturelle et Sportive de Nailly, a fêté en 2020, ses 40 ans d'existence. Cette pérennité est due principalement à la mobilisation des nombreux bénévoles qui, tout au long de ces années, ont proposé généreusement de leur temps, talents et contribution financière, dans le but de favoriser la vitalité et la cohésion sociale, en milieu rural. Outre le bien-vivre ensemble, les objectifs de l'A.C.S.N sont multiples : La pratique du sport, (Gym adultes avec des degrés de niveaux variables permettant également aux séniors d'exercer une activité physique hebdomadaire, Yoga ainsi que du multisport destiné aux enfants du CP jusqu'au CM2).

Activités Culturelles à travers des expositions d'arts (Peintures, sculptures, photos…) et de la pratique du théâtre, favorisant des spectacles multigénérationnels, promouvant le jeu de comédien, du chant et de la danse.

Nouveauté : Sport santé Yonne.

L'A.C.S.N en partenariat avec le Comité Régional Olympique et Sportif de Bourgogne Franche-Comté et le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Yonne, propose des activités physiques et sportives à des patients atteints de pathologies chroniques (surpoids-obésité, diabète, pathologies cardio-vasculaires, pulmonaires, cancers…), pour lesquelles la pratique sportive, validée par la prescription d'un professionnel de santé, peut apporter un bénéfice pour leur santé.

Infos pratiques :
Gym adultes : lundi et mercredi de 19h à 20h
Gym séniors : jeudi de 9h15 à 10h15
Multisport : mercredi de 10h à 11h15
Yoga : mardi de 17h30 à 19h
Théâtre : lundi et/ou mercredi à partir de 20h30
Sport santé : mardi et jeudi de 14h30 à 15h30.

ALTEA NAILLY
AGIR LOCALEMENT TOUS ENSEMBLE ET AUTREMENT

ALTEA Nailly
Agir Localement Tous Ensemble et Autrement

L'association ALTEA – « Agir Localement Tous Ensemble et Autrement », régie par la loi du 1er Juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901, est née de la volonté de femmes et d'hommes ayant en commun les mêmes buts et ambitions pour notre commune de Nailly. Force de propositions durant les dernières élections municipales, il nous semble important de poursuivre cette dynamique dans l'esprit de la participation citoyenne.

La période de confinement nous est apparue particulièrement démonstrative de la capacité réactive et solidaire des habitants de Nailly et de ses hameaux.

Les choix de notre Commune face aux grands enjeux sociaux, écologiques et économiques, doivent pouvoir évoluer avec l'apport des expériences et propositions de ses habitants. L'Association ALTEA dont les quatre orientations prioritaires – démocratie collaborative, urgence écologique, vitalité locale et solidarité a pour vocation de favoriser l'émergence et la mise en œuvre d'initiatives citoyennes et a pour objet de :

- Favoriser, développer et promouvoir, sans attache partisane des actions et des interventions citoyennes dans les champs de l'urgence écologique et environnementale, de la vitalité locale et de la solidarité,
- Valoriser la vie sociale, économique et culturelle du village, des hameaux et du bassin de vie environnant, en complémentarité avec les associations existantes.

Pour la réalisation de son objet, l'association emploie divers moyens d'action et en particulier l'information, la formation, l'animation, le conseil, l'organisation et la diffusion dans tous les domaines de compétences définis par son objet.

Nous projetons la mise en place d'un outil de communication numérique afin de faciliter les échanges, et d'y rendre possible la mise en partage des constats, des idées et des compétences de toutes et tous.

Les membres adhérents à l'association sont des personnes physiques qui en partagent les objectifs. Les membres acquittent la cotisation statutaire fixée annuellement dans un premier temps à 10 €.

A très bientôt avant, nous l'espérons, la version 2021 de la Fête des Voisins.

Le Président,
Jean-Luc Klein
06 50 39 85 79

Les **déchetteries**

Les horaires **d'ouverture**

- **Été :** du 1er avril au 30 septembre
- **Hiver :** du 1er octobre au 31 mars

Les déchetteries sont fermées les jours fériés

Pensez à demander votre carte d'accès si ce n'est déjà fait !

Chéroy	Lundi	Mardi	Mercredi	Vendredi	Samedi
Été	14h - 18h	9h - 12h	14h - 18h	9h - 12h	9h - 12h et 14h - 18h
Hiver	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h et 14h - 17h

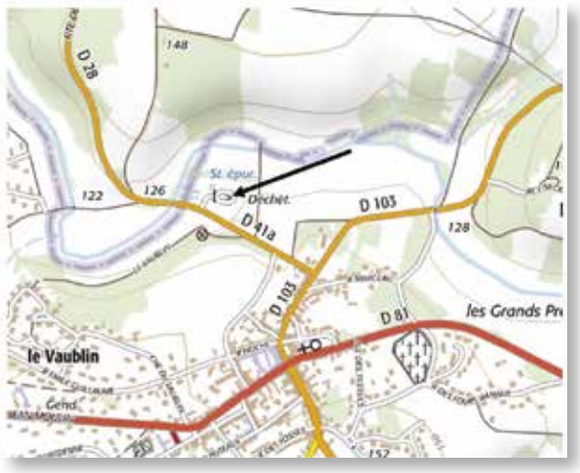

Lieu dit La Gouvinerie, RD 41
89690 CHEROY

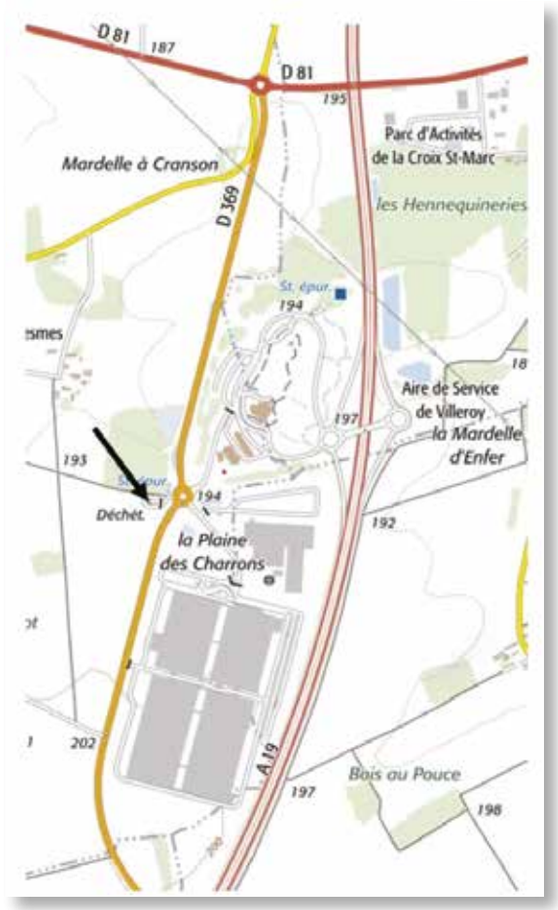

Rond-point de l' Aire de Villeroy-Fouchères
(face à Renault et Senoble), RD 369
89150 FOUCHERES

Fouchères	Lundi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Été	9h - 12h	9h - 12h	14h - 18h	14h - 18h	9h - 12h et 14h - 18h
Hiver	9h - 12h	9h - 12h	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h et 14h - 17h

Déchetterie des **Vauguillettes**

Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi de **9h à 12h et de 14h à 18h**
- dimanche **de 9h à 12h**.

Fermée le jeudi et jours fériés.

ZI des Vauguillettes
Rue des Longues Raies
89100 SENS
Tél : 03 86 95 30 93

Déchetterie des **Sablons**

Horaires d'ouverture :

- mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de **9h à 12h et de 14h à 18h**
- dimanche **de 9h à 12h**.

Fermée le lundi et jours fériés.

Rue Bellocier
89100 SENS
Tél : 03 86 65 63 24

Les points d'apports **volontaires**

Des conteneurs à verres, à papiers et à vêtements usagés sont installés sur le parking du stade de football. L'argent provenant de la récupération des textiles est destiné à l'APF (Association des Paralysés de France). Les papiers et les verres sont collectés pour recyclage.

Ramassage des ordures **ménagères**

La collecte a lieu tous les 15 jours (vous référer au calendrier annuel de collecte).
Vos bacs sont à sortir la veille au soir du jour de collecte.
Les ramassages des bacs ont lieu le même jour :

- Le matin pour les marrons
- L'après-midi pour les jaunes

Les panneaux **d'affichage**

Les informations municipales qui doivent être portées à la connaissance de tous, sont affichées sur des panneaux répartis sur le territoire de la Commune comme suit :

Panneau principal : 52, Grande Rue (Mairie)

Panneaux secondaires :

▼ **Bourg :**
- Grande Rue, Panneau info lumineux à l'entrée EST du village (retrouver les informations sur l'application Panneau Pocket sur votre smartphone)
- Rue de l'Eglise, face à l'école / salle polyvalente
- Rue des Roseaux, à la hauteur du lotissement « Le Village »
- Aux Barmites, à l'entrée du lotissement

▼ **Le Puits de Gy :**
- Rue des Maillards, près du Chemin de Vienne

▼ **Le Vau :**
- Ruelle des Croix, au carrefour de la Rue du Pont de Pierre

▼ **Le Fay :**
- Rue des Lombards, à proximité de l'abri scolaire

▼ **Paroy :**
- Route des Salles, à proximité de la Route des Cornettes

▼ **Au Faubourg de Paroy**

▼ **Au Marchais Charbonnier**

▼ **Les Chollets :**
- Rue de Bruneau, au carrefour de la Rue des Gibaux

▼ **Les Masures :**
- Rue des Dauges

▼ **Les Landries :**
- Au carrefour avec la Route des Caves

Vous retrouverez ces informations sur l'application Panneau Pocket de votre smartphone.

Formalités **administratives**

Comment obtenir un extrait ou une copie intégrale d'acte de naissance ?
Se présenter ou écrire à la mairie du lieu de naissance (préciser la date de naissance et la filiation).

Comment obtenir un extrait ou une copie intégrale d'acte de mariage ?
Se présenter ou écrire à la mairie où a été célébré le mariage (préciser la date du mariage).

Comment obtenir un extrait ou une copie intégrale d'acte de décès ?
Se présenter ou écrire à la mairie du lieu du décès (préciser la date du décès).

Comment déclarer une naissance ?
Pour une reconnaissance anticipée se présenter à la mairie avec les cartes nationales d'identité des parents. Se présenter à la mairie dans les cinq jours suivant l'accouchement muni du livret de famille et du certificat de naissance.

Comment déclarer un décès ?
Se présenter à la mairie du lieu de décès dans les 24 heures suivant le décès, muni du livret de famille de la personne décédée et d'un certificat médical constatant le décès.

Comment se marier ?
Se présenter au moins deux mois avant la date prévue pour le mariage à la mairie où celui-ci devra être célébré. Un dossier de mariage à compléter vous sera remis.

Comment se pacser ?
Un formulaire est à retirer à la mairie, se présenter conjointement.

Comment obtenir ou renouveler une carte d'identité (CNI) ou un passeport ?
S'inscrire sur le site internet de la mairie de Sens, Pont Sur Yonne, Villeneuve Sur Yonne ou Villeneuve l'Archevêque pour prendre un rendez-vous.

Comment déclarer la perte de votre carte d'identité ou de votre passeport ?
Vous présenter à la mairie qui fait les cartes d'identités ou les passeports (Sens, Pont-sur-Yonne, Villeneuve-sur-Yonne, Villeneuve l'Archevêque).

Comment déclarer le vol de votre carte d'identité ou de votre passeport ?
Vous présenter à la gendarmerie de St-Valérien.

Comment obtenir une carte grise ?
Aller sur le site ANTS et faire votre demande en ligne.

Comment demander un alignement, une permission de voirie, un permis de lotir, de construire, de démolir, faire une déclaration préalable pour travaux de moins de 40 m², réaliser un assainissement individuel ?
Vous présenter à la mairie qui vous remettra le ou les imprimés nécessaires.

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?
Se présenter à la mairie munie de votre CNI (en cours de validité) et d'un justificatif de domicile (moins de 3 mois).

Comment déclarer les chiens de 1ère et 2ème catégorie ?
Venir en mairie pour chercher un dossier de demande de délivrance d'un permis de détention par chien. Remplir le dossier et le rapporter avec les pièces à fournir :
- Identification du chien (photocopie de la carte d'identification)
- Certificat de vaccination en cours de validité
- Certificat de stérilisation (pour la 1ère catégorie)
- Evaluation comportementale prévue au II de l'article L. 211-13-1 du code rural
- Attestation spéciale d'assurance responsabilité civile
- Attestation d'aptitude délivrée après le suivi de la formation portant sur l'éducation et le comportement canins visée à l'article L. 211-13-1 du code rural **OU** certificat de capacité délivré aux personnes exerçant l'une des activités citées au 1er alinéa du IV de l'article L. 214-6 du code rural

ou sur *service-public.fr*

Rappel des arrêtés **recommandations**

▼ Arrêtés du Maire et **recommandations**

Divagation des chiens

Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite.

Entretien du Ru

L'entretien des rives du ruisseau incombe aux propriétaires riverains. On ne doit pas curer le ru.

Feux d'herbes sèches

Le brûlage des chaumes par les agriculteurs doit faire l'objet d'une déclaration en mairie.
Le brûlage de branchages ou de tontes d'herbe est interdit toute l'année.

Nettoyage des trottoirs

Il est rappelé que les habitants sont priés de nettoyer les bordures de leur propriété (herbe, neige…), la végétation ne doit pas empiéter sur les trottoirs.

Rejets d'eaux usées

Aucun rejet d'eaux usées ne peut être effectué sur le domaine public. Celles-ci doivent être traitées sur la parcelle par un procédé réglementaire avant leur épandage ou leur éventuel écoulement par un exutoire (dérogation).

Elagage des arbres au bord de la voie publique

Il est rappelé que l'élagage des lisières de bois et des haies est à la charge des propriétaires et que leur responsabilité pourrait être engagée en cas de dommages causés à un tiers.

Dépôts sauvages d'ordures

Ceux-ci sont, bien entendu, interdits et condamnables. Il existe un ramassage hebdomadaire des ordures ménagères, un point propreté et des déchetteries pour accueillir tous les types de déchets.

Permis de construire

Il est rappelé que l'affichage de l'ouverture de chantier est obligatoire. Cet affichage doit comporter les renseignements réglementaires inscrits de manière indélébile.

▼ Arrêté **préfectoral**

Travaux bruyants
(Arrêté préfectoral du 13 novembre 1991)

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h

Numéros pratiques **et services**

- SAMU 15
- GENDARMERIE 17
- POMPIERS 18
- SECOURS (n° européen) 112
- Gendarmerie Saint-Valérien 03 86 88 60 17
- Centre Hospitalier de Sens 03 86 86 15 15
- Clinique Paul Piquet 03 86 95 86 86
- Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

- EDF 08 10 33 30 89
- Communauté de Communes du Gâtinais 03 86 97 71 94
- GDF 08 10 43 30 89
- Sous-Préfecture de Sens 03 86 83 95 20
- SAUR (Dépannage) 03 86 64 72 80
  ou M. MAISON, Maire-Adjoint 06 72 66 35 88
- Eclairage public (M. DUFRESNE, Maire-Adjoint) 06 98 48 55 22
- Météo Yonne 08 92 68 00 89
- SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire..... 03 86 97 08 27
- École de Nailly 03 86 97 06 29
- École de Courtois-sur-Yonne 03 86 97 06 51
- Syndicat des transports scolaires 03 86 97 04 73
- Agence Postale de Courtois 03 86 97 06 00
- Église
  Presbytère de Paron 03 86 65 27 74

- **L'UNA (Union Nationale de l'Aide) Gâtinais en Bourgogne :**
  - Contacts CHEROY 03 86 97 72 22
    E-Mail : antenne-cheroy@unagatinais.fr
  - Contacts SENS 03 86 65 70 00
    E-Mail : antenne-sens@unagatinais.fr

- C.L.I.C DU SENONAIS
  (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) 03 86 83 06 17

- **Traiteur à domicile :**
  Cuisine des 4 Saisons 03 86 97 06 84

Les bus des Services publics de l'Yonne viendront tous les 3ème vendredis du mois devant la salle des fêtes à partir du 19 mars 2021 de 9h à 12h.

Commune

de Nailly
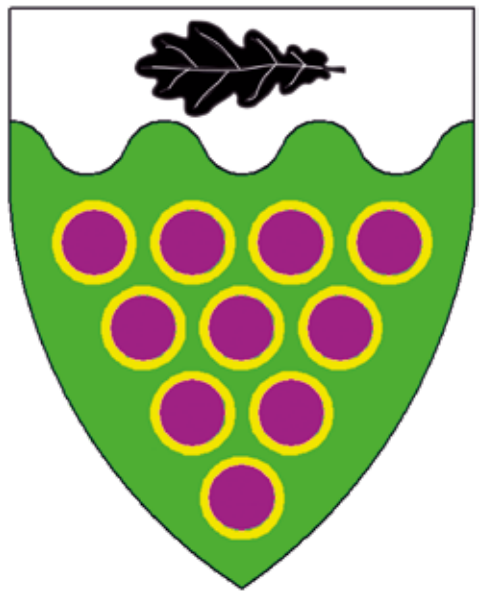
89100